



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-trois, jeudi 23 novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESSIEU (Isère) ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Christophe BROCHARD.

Date de la convocation : 14 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présidence : Monsieur Christophe BROCHARD, Maire

Secrétaire de séance : Madame Joëlle BATTIER

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe BROCHARD, Joëlle BATTIER, Pierre BUISSON, Nadine BUTTIN, Lucien CORONT-DUCLUZEAU, Frédéric LELONG (arrivée à 18h56), Adjoints, Mesdames et Messieurs Cyrille CLAISSE (arrivée à 18h58), Sébastien DEBIE (arrivée à 18h39), Francis FERRARI, Aurélien GUICHERD, Didier GUICHERD, Sandrine JEUNE, Benoît MARCONNET, Sophie MOUCHE, Valérie MOUNIER, Isabelle RIVIERE, Magalie ROSTAING,

Pouvoirs : Madame Cécile AMADE a donné pouvoir à Madame Joëlle BATTIER, Madame Nadine BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur Christophe BROCHARD, Madame Maryline VIDAL-SICAUD a donné pouvoir à Madame Magalie ROSTAING,

Absents : Monsieur Thierry VERT.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 20

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes, en proposant de nommer Madame Joëlle BATTIER, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux Elus le report de la délibération relative à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents publics.

ORDRE DU JOUR	
1	Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 26 octobre 2023
2	Décision modificative N°2 BP 2023
3	Tarifs communaux 2024
4	Prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents publics
9	Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

18h39, arrivée de Monsieur Sébastien DEBIE

2. Tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des finances propose de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

Objet	Détails	Tarifs en Euros
Concessions de cimetière	2 m ² pour 15 ans	85,00
	4 m ² pour 15 ans	170,00
	2 m ² pour 30 ans	170,00
	4 m ² pour 30 ans	340,00
	2 m ² pour 50 ans	290,00
	4 m ² pour 50 ans	580,00
Colombarium (lunatio + cavurne)	15 ans	550,00
	30 ans	1 100,00
	50 ans	2 000,00
Garderie municipale (Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024/2025)	1 demi-heure	1.00
Restaurant scolaire (Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024/2025)	Tarif enfant et adulte	5.00
	Repas majoré	7.00
	Repas exceptionnel	10.00
	Repas PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	1.70
Marchés hebdomadaires	Forains et commerçants	3,50
	Bornes électriques	3,50
Abonnement au mois	Forains et commerçants	13,00
	Bornes électriques	12,00
Foire du 11 Novembre		2,00
Camion vente		50,00
Vogues	Pour chaque manège : 1,00€ par m ² avec un mini de 20€ et un maxi de 70€/session	

Objet	Détails	Tarifs en Euros
Petit cirque	Forfait de base pour 3 jours	40,00
	Par journée complémentaire	10,00
Tarif salles particuliers de CESSIEU (du vendredi au lundi matin)	Petite salle été (du 01/05 au 30/09)	206,00
	Petite salle hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	260,00
	Grande salle été (du 01/05 au 30/09)	418,00
	Grande salle hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	498,00
Tarif salles particuliers extérieurs à CESSIEU (du vendredi au lundi matin)	Petite salle été (du 01/05 au 30/09)	415,00
	Petite salle hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	530,00
	Grande salle été (du 01/05 au 30/09)	710,00
	Grande salle hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	848,00
Tarif journalier (en semaine) petite salle	Eté (du 01/05 au 30/09)	106,00
	Hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	137,00
Tarif journalier (en semaine) grande salle	Eté (du 01/05 au 30/09)	175,00
	Hiver (du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12)	212,00
Caution	Petite salle	300,00
	Grande salle	600,00

Monsieur le Maire précise que les tarifs communaux prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'exception des tarifs du restaurant scolaire et garderie qui changent au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

1 ABSTENTION

- **ACCEPTÉ** les propositions de la Commission des Finances,
- **VOTE** les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024 sauf pour les tarifs de la garderie et du restaurant scolaire qui sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour la durée de l'année scolaire 2024/2025 tels que détaillés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

3. Décision modificative N°2 du BP 2023

18h56, arrivée de Monsieur Frédéric LELONG.

18h58, arrivée de Monsieur Cyrille CLAISSE.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif (BP) 2023 communal au moyen d'une décision modificative du budget. Il donne les raisons de ces changements et répond aux questions posées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		45 000,00 €		45 000,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

4. Questions diverses

a) Projet de la maison pluridisciplinaire

Monsieur le Maire explique que le projet de la maison pluridisciplinaire n'aboutira pas.

Il y a donc lieu de réactualiser les démarches auprès des entreprises afin d'entreprendre des travaux de démolition et nettoyage de la parcelle préemptée, AE256.située 6 Rue du Revol.

b) Dos d'âne Chemin des Vernes

Une élue signale que le dernier dos d'âne en direction de La Tour du Pin, Chemin des Vernes est endommagé et dangereux.

c) Plan de la Commune

Monsieur Pierre BUISSON propose aux élus qui le souhaite de se retrouver pour une relecture des futurs plans de la commune, mercredi 29 novembre 2023 à 18h00, à la mairie.

d) Conseil Municipal du mois de décembre

Monsieur le Maire propose aux élus de reporter le prochain Conseil Municipal prévu le 22 décembre, au jeudi 21 décembre 2023 à 18h30.

e) Restaurant Mae et Ema

Monsieur Pierre BUISSON informe les Elus que Mme MISCORIA, propriétaire du restaurant Mae et Ema, propose un repas le samedi 09 décembre 2023 à 12 heures dont la recette sera versée au profit du Téléthon.

f) Prime pouvoir d'achat

Après discussion et en attente de l'avis du Comité de Gestion (CIST), il a été décidé de reporter, au prochain conseil municipal de décembre 2023, la délibération concernant la prime de pouvoir d'achat susceptible d'être versée aux personnels de la commune.

DECISIONS DU MAIRE

Date de la décision	Objet de la décision
31/10/2023	Trottoirs en enrobé – Chemin de l'Extraz
03/11/2023	Electricité Bâtiments communaux
03/11/2023	Taxe Foncière 2023 – Avis 23 38 4067324 96
03/11/2023	Contribution SDIS Octobre 2023
07/11/2023	Mise en accessibilité des WC publics – Champ de Mars
09/11/2023	PATA sur l'ensemble de la Commune
13/11/2023	Vidéoprotection urbaine
20/11/2023	Extension vidéoprotection urbaine

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 21h15 en remerciant les Conseillers.

Vu pour être publié et affiché le 01/12/2023.

La secrétaire de séance,
Joëlle BATTIER



Le Maire,
Christophe BROCHARD



